



## PROGRAMME DE LÉGISLATURE 25-29

### Introduction

Conscient·e·s des enjeux actuels, nous sommes convaincu·e·s que la transition écologique, sociale et économique est la voie à suivre. Nous voulons une justice sociale, une démocratie vivante et une économie respectant les limites planétaires. L'objectif de neutralité carbone en 2040 et la nécessité de restaurer la biodiversité guide notre action politique. Nous voulons garantir un environnement sain et sécurisé pour toutes et tous.

Toute personne doit pouvoir développer pleinement ses capacités. Nous voulons tisser davantage de solidarité entre individus, entre générations et entre régions. Les différences de revenu, de genre, d'âge, de domicile et d'origine ne doivent pas être source de discrimination.

Nous nous engageons à développer des services proches de la population et de ses besoins. La démocratie est la base de notre système politique et nous voulons la renforcer en l'étendant à celles et ceux qui en sont privé·e·s.

## **Table des matières**

<b><i>Introduction</i></b>	<b>1</b>
<b>1. <i>Climat, énergie, mobilité et urbanisation</i></b>	<b>3</b>
1.1 <b>Energie</b>	<b>4</b>
1.2 <b>Milieu bâti</b>	<b>5</b>
1.3 <b>Mobilité et urbanisation</b>	<b>6</b>
1.4 <b>Adaptation aux changements climatiques</b>	<b>7</b>
<b>2. <i>Nature et biodiversité</i></b>	<b>8</b>
<b>3. <i>Santé</i></b>	<b>9</b>
3.1 <b>Système de santé</b>	<b>9</b>
3.2 <b>Santé et environnement</b>	<b>10</b>
<b>4. <i>Agriculture et alimentation</i></b>	<b>11</b>
<b>5. <i>Sécurité et prévention</i></b>	<b>12</b>
<b>6. <i>Économie, finances et fiscalité</i></b>	<b>13</b>
<b>7. <i>Culture, sports et tourisme</i></b>	<b>14</b>
<b>8. <i>Démocratie, gouvernance, cohésion et intégration</i></b>	<b>15</b>
<b>9. <i>Formation et jeunesse</i></b>	<b>16</b>
<b>10. <i>Égalité</i></b>	<b>17</b>

## 1. Climat, énergie, mobilité et urbanisation

Sécheresses, canicules, pluies torrentielles sont les effets les plus visibles du dérèglement climatique dans notre région. La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre est au centre de nos préoccupations. Notre mobilité et notre consommation énergétique sont responsables de la plupart de nos émissions. Il est nécessaire d'engager pleinement le Canton de Neuchâtel sur la voie de la transition énergétique et climatique et de repenser notre mobilité.

Le plan climat cantonal est une des pierres angulaires de ces thèmes. Bien qu'il soit ambitieux (neutralité carbone en 2040), il reste largement sous doté. Une enveloppe financière d'au moins 100 millions pour la prochaine législature sera nécessaire pour sa mise en œuvre. De plus, les communes, les entreprises et les milieux associatifs devront être étroitement associés à l'élaboration du prochain plan climat, notamment dans le but de rechercher des synergies entre partenaires.

## 1.1 Energie

Notre consommation énergétique n'est pas assez efficace et encore trop dépendante des sources fossiles. Nous devons atteindre la neutralité carbone et l'autonomie en 2040 grâce à une utilisation rationnelle de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

1. Fixer des objectifs ambitieux de diminution de la consommation d'énergie et se donner les moyens de les atteindre.
2. Installer des panneaux solaires sur toutes les toitures et façades dont le potentiel de production est intéressant.
3. Déterminer le prix de rachat de l'électricité photovoltaïque d'une façon incitative.
4. Favoriser le financement des parcs éoliens par des acteurs locaux.
5. Responsabiliser les locataires et les propriétaires en imposant le décompte individuel de chauffage.
6. Développer les parcs éoliens en veillant à limiter leur impact sur la biodiversité
7. Exploiter le potentiel hydraulique restant en respectant la dynamique naturelle des cours d'eau et la biodiversité.
8. Renoncer aux sources d'énergies fossiles.
9. Prospector de nouvelles sources d'énergie durable (notamment la chaleur du sous-sol)

## 1.2 Milieu bâti

Représentant deux tiers des émissions de gaz à effet de serre, les bâtiments sont un des enjeux clé de notre engagement contre le réchauffement climatique. Nous devons transformer le parc immobilier neuchâtelois, repenser notre manière d’habiter et préserver les sols.

1. Accélérer l’assainissement énergétique du parc immobilier neuchâtelois pour atteindre la neutralité carbone en 2040.
2. Promouvoir les ressources naturelles locales à faible émission carbone, par exemple le bois, et le réemploi de matériaux dans les projets de construction et de rénovation ainsi que la transformation plutôt que la démolition.
3. Renforcer la stratégie cantonale de revalorisation des friches industrielles.
4. Encourager la création de coopératives d’habitation et de logements à loyers abordables.

### 1.3 Mobilité et urbanisation

Les déplacements en véhicules individuels motorisés représentent près d'un quart des émissions de CO2. Le développement d'alternatives est une priorité. Nous voulons concentrer les investissements sur les modes de transports durables, collectifs et actifs.

1. Adapter et dynamiser la politique du territoire et de la mobilité du canton pour atteindre les objectifs de neutralité carbone fixés par le plan climat cantonal en 2040.
2. Orienter la politique territoriale afin de favoriser les déplacements de courte distance, concentrer l'urbanisation dans les zones bien desservies par les transports publics et renforcer les transports publics dans les zones déjà urbanisées.
3. Adapter et dynamiser la politique du territoire et de la mobilité du canton pour atteindre les objectifs de neutralité carbone fixés par le plan climat cantonal en 2040.
4. Renforcer le réseau cyclable (desserte, continuité et qualité des aménagements), de transports publics (desserte, fréquence et couverture) et les hubs de mobilité afin de créer un réseau de déplacement interconnecté et efficace.
5. Diminuer le prix des billets et abonnements de transports publics afin de les rendre plus attractifs.
6. Étendre le réseau de voies réservées aux bus et les pistes cyclables si possible en limitant l'emprise sur le territoire.
7. Promouvoir les mobilités actives grâce à un réseau cohérent et un design « urbain » attractif.
8. Mener des campagnes de sensibilisation en faveur des mobilités durables en partenariat avec les communes, les entreprises et les milieux associatifs.
9. Sensibiliser la population à l'impact du trafic aérien.
10. Mener une politique de durabilité en matière de matériaux (entrants et sortants) lors du développement ou du renouvellement des infrastructures de mobilité.
11. Plafonner les déductions fiscales sur les frais de déplacement.
12. Rendre obligatoire la création d'un plan de mobilité pour les entreprises.

## 1.4 Adaptation aux changements climatiques

Les changements climatiques sont déjà une réalité dans notre canton, nous devons donc proposer des solutions d'adaptation pour un canton résilient.

1. Végétaliser les espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur.
2. Éditer un guide pour des bâtiments résistants aux grandes chaleurs.
3. Identifier les (nouveaux) risques naturels et investir pour diminuer les risques et en limiter les conséquences.
4. Développer une politique touristique quatre saisons répondant aux objectifs climatiques, tout en contribuant à la valorisation et à la protection des milieux naturels.
5. Accompagner l'agriculture dans son adaptation.
6. Créer un fonds de désimperméabilisation alimenté par un prélèvement lors d'imperméabilisation de surfaces et servant à subventionner des projets de retour à la perméabilité.

## 2. Nature et biodiversité

La biodiversité est une ressource indispensable au maintien de la vie. Nous nous engageons à la renforcer et à préserver une nature vivante et un environnement sain dans tout le canton.

1. Élaborer une stratégie de protection des sols, notamment en développant des solutions novatrices pour le maintien des sols organiques en luttant contre l'imperméabilisation (voir point 1.4.6).
2. Revitaliser les milieux à haute valeur naturelle et mettre en réseau l'infrastructure écologique.
3. Préserver les espèces menacées, notamment en interdisant leur chasse (lièvre, bécasse, ...).
4. Sauvegarder les vergers dignes de protection.
5. Protéger les sources et leurs bassins versants.
6. Améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines et renaturer les cours d'eau.
7. Diminuer la pollution lumineuse et interdire, sauf exception, l'éclairage des vitrines, des enseignes lumineuses et de l'éclairage privé permanent de 22h à 6h.
8. Définir des zones de tranquillité pour la faune, afin de limiter les activités humaines aux endroits les plus sensibles à certaines périodes.

## 3. Santé

Nous voyons la prévention comme le fondement d'un système de santé cohérent. Nous voulons un système qui offre tant des soins de premier recours de proximité que des soins aigus répondant aux besoins de la population. Le système de santé doit être solidaire pour être durable. Nous nous engageons pour que l'impact sur l'environnement des infrastructures de santé soit mieux reconnu et réduit.

### 3.1 Système de santé

La médecine préventive et la promotion de la santé doivent être au centre du dispositif de santé. Les conditions cadre de travail doivent favoriser un personnel soignant en suffisance. La contribution au système de santé des proches aidant·e·s doit être reconnue et soutenue. Le système de santé doit être accessible à toute la population.

1. Fournir des soins de proximité et adaptés aux besoins des individus et non à des intérêts économiques directs des prestataires.
2. Octroyer des moyens conséquents aux programmes de promotion de la santé physique et psychique et de prévention.
3. Développer un réseau de maisons de santé accessible à maximum 15 minutes pour toute la population neuchâteloise.
4. Garantir des institutions au service des patients et respectueuse de leur individualité
5. Promouvoir une médicalisation raisonnée
6. Soutenir le travail des proches aidant·e·s.
7. Mettre en œuvre l'initiative des soins infirmiers avec ambition.
8. Renforcer les subsides pour les assurances maladie et diminuer l'effet de seuil découlant des franchises.
9. Soutenir la création d'une caisse maladie cantonale unique, avec des primes calculées selon le revenu imposable.

### 3.2 Santé et environnement

Un environnement sain est la première condition pour la santé de la population. Nous voulons agir en amont des maladies pour alléger la pression sur le système de santé et sur les primes d'assurance-maladie.

1. Diminuer l'exposition de la population aux polluants et au bruit.
2. Mettre en place un plan canicule.
3. Favoriser une alimentation durable et équilibrée.
4. Sensibiliser la population à l'influence des technologies numériques et des médias sociaux sur la santé physique et psychique de la population.
5. Monitorer les effets des émissions du rayonnement non-ionisant.
6. Promouvoir la pratique du sport à tout âge et indépendamment de son genre.
7. Soutenir des filières de partage et de recyclage des dispositifs médicaux.

## 4. Agriculture et alimentation

De son vignoble à ses pâturages, l'agriculture neuchâteloise est diversifiée et contribue à la qualité paysagère. Le dérèglement climatique et l'urbanisation mettent à rude épreuve le monde rural. L'État doit jouer le rôle d'accompagnateur dans la transition écologique en préservant les ressources naturelles et en soutenant les paysannes et paysans qui recherchent de nouvelles filières de production.

1. Mettre en place une stratégie cantonale de protection des sols.
2. Soutenir les projets de nouvelles cultures vivrières et maraîchères, tout en favorisant l'accès à la terre.
3. Promouvoir la transition de l'agriculture vers des modes de production sans pesticides de synthèse et favorables à la biodiversité naturelle.
4. Favoriser les modes de production alternatifs.
5. Promouvoir l'extensification de la production animale et la transition vers la production végétale.
6. Renouveler et préserver le verger neuchâtelois haute-tige.
7. Lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire en favorisant la mise à disposition des produits invendus.
8. Étendre aux troupeaux de bovins les mesures existantes de protection contre les attaques de grands prédateurs.
9. Rationaliser les procédures administratives.
10. Favoriser l'utilisation des produits bio et locaux dans les structures étatiques et paraétatiques.
11. Développer l'offre de formation pour l'agriculture biologique et soutenir la mise en réseau des agricultrices et agriculteurs bio.
12. Favoriser les projets et initiatives de jardinage urbain dans les structures publiques et au sein de la population.
13. Soutenir les populations précarisées dans leur accès à une alimentation bio de qualité.

## 5. Sécurité et prévention

La sécurité physique, psychique et numérique des individus est la base essentielle du bien-être. Elle doit donc être garantie à chacune et chacun tant dans l'espace public que privé. La numérisation de la société apporte des nouveaux risques et nécessite des nouvelles mesures de prévention.

1. Renforcer la sécurité digitale des collectivités publiques et des entités parapubliques.
2. Étoffer les services de cybersécurité et de lutte contre la délinquance économique.
3. Reconnaître davantage les pressions psychologiques négatives comme type de violences.
4. Lutter contre toute forme de harcèlement (au travail, dans la rue, à l'école).
5. Consolider les dispositifs de protection des personnes victimes de violences domestiques et favoriser leur indépendance économique.

## 6. Économie, finances et fiscalité

Chacune et chacun doit vivre dignement de son travail. Nous défendons le salaire minimum et l'extension de son principe ainsi que les conventions collectives de travail. Nous nous engageons pleinement contre la précarité économique et soutenons une fiscalité solidaire et écologique.

1. Défendre le salaire minimum cantonal et étendre son principe aux apprenti-e-s et aux stagiaires.
2. Renforcer les conventions collectives de travail existantes et en favoriser l'émergence dans les milieux qui en sont dépourvus, par exemple la culture.
3. Réduire les obstacles bureaucratiques à l'accès aux prestations complémentaires, notamment pour les personnes âgées.
4. Orienter les incitations fiscales vers une société plus respectueuse de l'environnement.
5. Développer une économie cantonale répondant aux limites planétaires, par exemple en favorisant l'économie circulaire (refuser, réduire, réutiliser, recycler, rendre à la terre).
6. Orienter les emprunts de l'État vers des organismes ou des produits ne finançant pas l'industrie fossile.
7. Doter le service des contributions en personnel supplémentaire afin d'améliorer la justice fiscale et lutter contre la fraude
8. Poursuivre les efforts pour tendre vers une économie redistributive.

## 7. Culture, sports et tourisme

La vie culturelle et sportive est foisonnante dans le canton. Elle nous permet de partager des émotions, de nous divertir, de nous faire réfléchir et contribue à l'intégration sociale. Nous voulons encourager ce foisonnement dans toutes ses dimensions : amateur ou professionnel, local, régional ou de grande portée et améliorer sa diffusion au sein de la population. Les activités artistiques et physiques doivent en outre être promues largement auprès de la population. Le tourisme doit être développé en coordination avec ses deux domaines et en harmonie avec la protection de notre environnement.

1. Soutenir le projet de Capitale culturelle suisse et le renforcement des moyens pour la culture.
2. Favoriser la promotion de la culture et du sport dans l'espace public.
3. Étendre le cercle de bénéficiaires des subventions culturelles et sportives.
4. Poser les conditions-cadres pour soutenir les institutions culturelles et sportives à vocation régionale et cantonale.
5. Favoriser l'intégration par le sport, les arts et la culture.
6. Offrir des lieux et des locaux pour la pratique culturelle et sportive.
7. S'assurer de l'adéquation des manifestations sportives et culturelles avec les impératifs climatiques et de protection de l'environnement.
8. Développer un tourisme doux et en adéquation avec notre environnement et notre patrimoine.
9. Cadrer la pratique des sports en plein air afin de garantir la protection des milieux sensibles et des autres usager·ères.

## 8. Démocratie, gouvernance, cohésion et intégration

Nous visons une société soudée autour du bien-être et du respect des droits de chacune et chacun, où les principes démocratiques prévalent et dans laquelle l'État tient un rôle d'exemplarité.

1. Améliorer les conditions de travail du personnel des secteurs publics et parapublics.
2. Développer une politique vieillissement dans le canton de Neuchâtel visant à améliorer la qualité de vie des seniors (santé, cohésion sociale, bienveillance intergénérationnelle) et à lutter contre l'âgeisme.
3. Amener l'État à prendre un rôle actif dans les négociations des conventions collectives de travail des secteurs financés par les pouvoirs publics.
4. Soutenir les médias régionaux qui fournissent une information vérifiée, neutre et destinée à toutes les catégories de la population, y compris les jeunes.
5. Maintenir un réseau de guichets physiques d'accès aux prestations de l'administration cantonale pour limiter la fracture numérique et favoriser les déplacements de proximité.
6. Promouvoir les processus participatifs.
7. Instaurer l'éligibilité des étrangers au niveau cantonal.
8. Assurer le respect des principes du développement durable au sein de l'administration.
9. Limiter les externalisations de services.
10. Renforcer la péréquation intercommunale.
11. Respecter l'équilibre entre régions, l'autonomie des communes et l'équilibre financier état-communes.

## 9. Formation et jeunesse

Nous soutenons une formation de qualité pour toutes et tous, que ce soit en formation initiale, supérieure ou continue. L'école doit disposer de moyens suffisants pour offrir à chaque enfant le meilleur cadre pour le développement de ses compétences et de son autonomie. Nous demandons une prise en charge extrafamiliale correspondant à la demande partout dans le canton. Les reconversions professionnelles doivent s'orienter davantage vers la transition écologique.

1. Réduire le nombre d'élèves dans les classes, introduire une pondération des élèves à besoins éducatifs particuliers, favoriser le co-enseignement.
2. Développer et mettre en œuvre un plan d'action visant à prendre en charge de manière adéquate les enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme.
3. Garantir un encadrement adéquat des élèves allophones et réfugié-e-s.
4. Renforcer le taux de couverture de l'accueil pré- et parascolaire afin de répondre à la demande dans toutes les régions du canton.
5. Développer le projet d'école à journée continue MAE avec un soutien cantonal fort.
6. Évaluer la réforme du cycle 3 en consultant largement le corps enseignant.
7. Accompagner la mise en place du lycée en 4 ans en favorisant une approche pédagogique plutôt qu'économique.
8. Développer l'éducation au développement durable, à la santé, au numérique ainsi que l'éducation civique.
9. Former les jeunes et les adultes à l'utilisation des différents vecteurs de communication (réseaux sociaux notamment) et aux nouveaux outils numériques (IA).
10. Promouvoir les reconversions et l'insertion professionnelle en faveur de la transition écologique en dotant le canton d'un revenu de transition écologique.
11. Augmenter le montant des bourses d'étude et le cercle de bénéficiaires.
12. Renforcer les moyens dans le milieu de la protection de l'enfance.
13. Développer la médiation familiale pour protéger les enfants lors d'une séparation.

## 10. Égalité

Nous voulons une société garantissant les mêmes chances à toutes et tous, indépendamment de son genre, de son âge, de son origine, de ses croyances et de son orientation sexuelle.

1. Mener une étude sur l'utilisation inégale de l'espace public par les hommes et les femmes et sur les raisons de ces disparités.
2. Introduire une budgétisation sensible au genre lors de l'introduction de nouvelles politique publique.
3. Établir un plan d'action contre le harcèlement de rue en collaboration étroite avec les communes.
4. Augmenter les moyens pour lutter contre les violences domestiques, notamment par des mesures de protection et des procédures sécurisées de signalement.
5. Créer un poste de délégué·e cantonal afin de mettre en place un suivi des violences et discriminations envers la communauté LGBTQI+ pour développer les outils de sensibilisation et de prévention adéquats.
6. Éduquer à l'égalité.